

Création du diplôme du Bachelor Sciences et société

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le décret du 31 mai 2019 portant nomination de Jean-François PINTON dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu la décision n° 2022-040 du 16 mars 2022 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le règlement des études de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu l'avis favorable du conseil des études et de la vie étudiante du 1^{er} juillet 2022,

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 7 juillet 2022, prend la délibération suivante :

Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés la création du diplôme du Bachelor Sciences et société conformément au document joint à la présente délibération.

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 22

Nombre de voix favorables : 18

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 4

Fait à Lyon, le 7 juillet 2022,

Le Président de l'ENS de Lyon


Jean-François PINTON